
Adresse de la commune de Dôle (Jura) qui informe la Convention de divers dons faits à la patrie, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Dôle (Jura) qui informe la Convention de divers dons faits à la patrie, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 234-235;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28049_t1_0234_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

dit La Mare et repetter les années qu'il a pu recevoir en conséquence des certificats de vie que je lui ay envoyés, dont il ne m'a jamais compté, quelques demandes que moy et mes deux sœurs, l'une mariée et l'autre fille, propriétaires de chacune un tiers de laditte rente comme héritières sous la coutume de Paris et dans le cas où je deviendrais héritier de ma ditte sœur non mariée, je remets dès à présent comme dès lors à la République la moitié de son tiers à la ditte rente qui m'appartiendrait en sa succession, n'entendant rien réserver par le présent que l'usufruit revenant à mes deux [sœurs] ma vie durant, sans jamais rien réclamer de mon chef, priant la république d'agréer la présente comme la seule offrande que ma fortune me permette de luy faire, ayant des enfants à soustenir dans les années, et au surplus peu fortuné. Fait à Noireau le 26 germinal l'an II de la République française une et indivisible, pour être présenté à la Convention nationale.

F. LE NEUF NEUFVILLE.

27

La commune de Saint-Sauveur-la-Pommeraye, offre à la patrie 114 chemises pour nos frères d'armes, et invite la Convention à rester à son poste (1).

[*Saint-Sauveur-la-Pommeraye*, 11 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Si nos besoins sont grands nos ressources sont inépuisables; une petite commune t'offre, ou plutôt à la patrie, 114 chemises pour ses braves défenseurs. Il a été doux pour moi et mes concitoyens de voir que celui qui n'avait que deux chemises en donnait une pour ses frères d'armes. Nous ne sommes pas riches mais nous sommes vrais montagnards sans culottes. Grâce soit rendue à l'active surveillance des représentants qui ont découvert la conspiration infernale qui voulait anéantir notre liberté. Que la tête des scélérats tombe, si nous avons été dans Paris, nous aurions exprimé ce vœu à la barre de nos représentants. Dis leur que le vœu de ma commune est qu'ils restent à leur poste jusqu'à ce que nous n'ayons plus d'ennemis.

Les chemises dont j'ai parlé viennent d'être déposées au district de Coutances. S. et F. ».

HUBERT.

28

La commune de La Chaise-Dieu, district de Brioude, prend part à l'allégresse générale sur la découverte des conspirations, et annonce le dépôt au district du restant de l'argenterie du culte, qui consiste en 60 marcs (3).

[*La Chaise-Dieu*, 8 germ. II] (1).

« Citoyen président,

La commune de La Chaise-Dieu toujours empressée de t'instruire de tout ce qu'elle peut faire pour la révolution, sans cependant vouloir faire parade de ses démarches, elle est cependant bien aise de te donner avis de l'envoi qu'elle a fait du reste de la superstition après en avoir recueilli les fragments. Le don consiste en 60 marcs d'argent qui ont été envoyés au district de Brioude par deux différentes fois.

Souffre, Citoyen président, que dans ce moment notre commune prenne part à la joie générale, que ressent la République française, de voir nos ennemis déjoués par la surveillance continuelle de la Convention et des différents comités. Il serait bien malheureux que le fruit de ses travaux fut perdu en un seul instant, elle sent d'autant mieux ce bienfait qu'elle attribue la découverte de la conspiration au gouvernement révolutionnaire si sagement établi.

Que cette sage représentation reste toujours à son poste. Périront à jamais les tyrans; la commune veillera sans cesse, tel est son vœu ».

PELLE (*maire*), RICHARD, VACHIER, RICHARD, GILLE, RICHARD, JOURDET, SOUDE, PAINOL.

29

La commune de Dôle fait passer l'état des dons qu'elle a faits pour le succès de la révolution, plus de 1 500 volontaires sont sortis de son sein pour les frontières; elle a contribué de près de 6 000 liv. pour le soulagement de leurs familles; elle a fourni environ 2 000 paires de souliers; plus de 1 600 chemises, mouchoirs, bas et guêtres, et 200 fournitures de lits. Elle envoie 516 marcs d'argenterie provenant des églises, et annonce un envoi prochain des galons d'or et d'argent (2).

[*Dôle*, 16 germ. II] (3).

« Citoyens représentans,

La commune de Dôle au département du Jura n'a jamais fait valoir ses dons patriotiques. Plus de 1 500 volontaires étaient sortis de son sein pour se rendre aux frontières, et sans attendre les décrets qui devaient secourir leurs familles, elle a contribué de près de 6 000 livres pour cet objet. Elle a fourni depuis, environ 2 000 paires de souliers, plus de 1 600 chemises, mouchoirs, bas et guêtres, et près de 200 fournitures de lit pour l'hôpital d'ambulance établi dans ses murs sans compter d'autres secours en linge et en argent.

Actuellement elle envoie à la Convention pour les besoins de la République 516 marcs d'argent provenant de la suppression des vases et ornements d'église. Nul sacrifice ne lui coûte et sans consulter ses besoins qui sont extrêmes, non seulement du côté de ses revenus presque en-

(1) P.V., XXXVI, 106. Départ. de la Manche.

(2) C 301, pl. 1078, p. 11.

(3) P.V., XXXVI, 107.

(1) C 301, pl. 1078, p. 12.

(2) P.V., XXXVI, 107. B⁴ⁿ, 10 flor. (2^e suppl⁴); J. Sablier, n^o 1278.

(3) C 301, pl. 1078, p. 7, 8, 9. (9 est le double de 8).

tièrement détruits, mais encore du côté de ses subsistances épuisées par des réquisitions exorbitantes. Elle compte aussi envoyer incessamment, ou joindre aux envois que fera le département, tous les galons d'or et d'argent et autres objets consacrés à la République qui proviennent de la transmutation de sa principale église en un temple de la Raison.

Agrérez, Citoyens représentants, ce nouvel hommage de son patriotisme et comptez de notre part sur le dévouement le plus parfait et les sentiments les plus républicains ».

BRETILLOT, ODILLE, ISLLEN, JACQUOT, MONO, BARBER, CHAPPUIS.

[Dôle, s.d.].

« Citoyen président,

La commune de Dôle envoie à la Convention 516 marcs d'argenterie d'église, et craignant que la lettre d'envoi qu'elle adresse à la Convention n'ait le sort de quelques autres qui paraissent n'y avoir pas été lues, elle en joint ici une pareille dont elle la prie de faire part.

Ne sachant à quel comité elle devait adresser la caisse qui contient les lingots, son empressement ne lui a pas permis d'attendre des renseignements sur cet objet, et elle l'a simplement chargée sur la voiture de diligence avec adressé à la Convention nationale.

Elle vous supplie d'être l'interprète de ses sentiments républicains et de son entier dévouement à la Convention ».

CHAPPUIS (*agent nat.*).

30

La société populaire de Levier, département du Doubs, en applaudissant à la punition des conspirateurs et des traîtres, annonce qu'outre les dons qu'elle a faits en habits et vêtements, elle fait passer la somme de 205 liv. 10 sous, produit d'une souscription ouverte dans son sein, pour les défenseurs de la patrie (1).

[Levier, 23 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Grâce à votre exacte surveillance et à votre énergie, vous venez encore une fois de sauver la patrie en déjouant les projets des nouveaux Catilinas.

Autant fut grande l'indignation dont nous fûmes pénétrés en apprenant cette affreuse conspiration, autant fut vive et sensible la joie que nous ressentîmes lorsque nous apprîmes que les têtes de ces infâmes conspirateurs étaient tombées sous la hache de la loi.

Vous êtes dignes, plus que jamais, Braves Montagnards, de la confiance que nous vous avons toujours vouée. Continuez, Législateurs, vos pénibles travaux; le grand caractère que vous avez développé pour déjouer les projets des conspirateurs, doit glacer d'effroi ceux qui

(1) P.V., XXXVI, 107.

(2) C 301, pl. 1078, p. 6.

désormais pourraient concevoir le projet de nous trahir. Guerre éternelle aux Rois, et à tous les criminels instruments de leur fureur. Tels sont les vœux des sans culottes qui composent notre société qui ont juré de sauver avec vous la liberté ou de périr avec elle.

Notre commune vient de faire des dons en habits et vêtements, lesquels a déposés à notre district, notre société ayant ouvert en outre une souscription qui a fourni 205 livres 10 sols dédiés pour nos braves défenseurs de la patrie, elle ose vous faire passer cette somme quoique modique, pour l'employer à sa destination. Vive la République et nos braves représentants montagnards ».

F. ORDINAIRE (*présid.*), REPOND (*secrét.*), BOUTVERET, GRANDJACQUET, JEANNIN, COURSELIER, GRANDJACQUET.

31

La commune de Préaux a déposé au district de Bellême, département de l'Orne, 12 marcs, 3 onces, 4 gros d'argenterie (1).

[Préaux, s.d.] (2).

« Citoyen président,

Nous te prévenons que nous venons de déposer à notre district 12 marcs, 3 onces, 4 gros d'argenterie, consistant en 2 calices, 2 patènes et une croix provenant de notre église; nous sommes enchantés de faire cette offrande et de n'avoir plus de ministre pour faire usage de ces effets ».

VACHER (*maire*), MENAGER, DESAVIS, LORQ, BOULLAY (*agent nat.*).

32

La commune de Hamars (3) a envoyé au district de Falaise, pour les défenseurs de la patrie, 62 chemises, 3 draps et 13 paires de souliers (4).

[Hamars, s.d.] (5).

« Citoyens,

Législateurs bienfaisants par votre énergie et vos travaux précieux qui sont à jamais immortels, vous avez anéanti les tyrans et voulez notre liberté si chère; nous vous invitons de rester à votre poste.

Citoyens, nous vous informons que les braves citoyens de notre commune ont fait don aux défenseurs de la patrie de 62 chemises, 3 draps et 13 paires de souliers que nous avons fait passer au chef lieu de district de Falaise. S. et F. »

F. REGNAULT, AUZET, FRILLEY (*maire*), J. REGNAULT, MANCHARD (*agent nat.*), CHAPPELLE (*secrét. greffier*).

(1) P.V., XXXVI, 107.

(2) C 301, pl. 1078, p. 5.

(3) Et non Hocmars.

(4) P.V., XXXVI, 107.

(5) C 301, pl. 1078, 10.